

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Diplome-national-du-brevet-2020-La-note-de-service-est-enfin-parue>



École & société

Diplôme national du brevet 2020 : La note de service est enfin parue !

- Éducation - Le collège -

Date de mise en ligne : mardi 2 juin 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La [note de service n°2020 du 29 mai 2020](#) détaille les modalités d'organisation de l'examen du diplôme national du brevet pour l'année scolaire 2019-2020 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

Les épreuves de juin 2020 de l'examen du DNB sont supprimées et remplacées, dans toutes les séries, par une forme spécifique de contrôle continu portant sur les disciplines ordinairement évaluées à l'examen.

Une session d'examen de remplacement sera organisée au début de l'année scolaire 2020-2021 pour les élèves non scolarisés qui se présentent en candidats libres.

Pour l'attribution du diplôme, les jurys se fonderont sur :

- les résultats du DNB : le niveau de maîtrise du socle commun (400 pts) et les résultats du contrôle continu (voir ci-dessous) (300 pts)
- l'appréciation du conseil de classe du troisième trimestre, qui doit se prononcer sur les capacités, connaissances et niveaux de compétence atteints par le candidat, mais aussi sur son assiduité et son engagement dans les apprentissages.

Les jury pourront être amenés à revaloriser la note annuelle s'ils constatent des « discordances manifestes » entre cette note et les résultats généralement obtenus par l'ensemble des élèves d'un établissement lors des précédentes sessions.

La note de contrôle continu sera établie par la moyenne des notes obtenues en 3e par le candidat au cours de l'année scolaire 2019-2020, **avant la date de fermeture administrative des établissements scolaires, dans les disciplines normalement évaluées à l'examen**. Il est précisé que **le calcul de cette moyenne se fait uniquement à partir des moyennes du premier et du deuxième trimestre**. Les notes éventuellement obtenues au 3e trimestre avant le confinement ne servent qu'à éclairer les appréciations.

Pour les établissements qui pratiquent **une évaluation sans notes**, par compétences, les niveaux de maîtrise des compétences seront traduits en notes :

- niveau 1 ' note jusqu'à 5
- niveau 2 ' note jusqu'à 9
- niveau 3 ' note jusqu'à 14
- niveau 4 ' note jusqu'à 20

Les points attribués à chacune des disciplines restent inchangés.

- Français : 100 pts
- Mathématiques : 100 pts
- Histoire-Géographie-EMC : 50 pts
- Sciences : 50 pts

En **français**, la moyenne de l'année sera utilisée pour attribuer les notes des trois épreuves de l'examen (questions, dictée, rédaction).

En **sciences**, on tiendra compte des trois disciplines (Sciences physiques - SVT - Technologie).

Pour les **sections internationales** et les établissements franco-allemands, les oraux spécifiques sont supprimés, 50 pts seront attribués à la DNL et 50 pts à l'étude de la langue.

Les élèves qui ont obtenus des **dispenses** d'épreuves en garderont le bénéfice.

La note de service ne le mentionne pas mais, comme il est précisé dans [l'arrêté du 27 mai 2020 disponible sur Légifrance](#), des points supplémentaires sont toujours accordés aux candidats ayant suivi un **enseignement facultatif** ou un **enseignement en langue des signes française**, selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4.

Diplôme national du brevet 2020 : La note de service est enfin parue !

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints ;
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés.

Également oubliées dans cette note, les spécificités des classes dites « prépa-métiers », des classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté et des classes de troisième de l'enseignement agricole pour l'attribution des notes de sciences qui restent donc inchangées.

Le niveau A2 en LVE ou en langue régionale devra être attesté par le chef d'établissement lors de l'établissement des bilans de fin de cycle 4, lors du conseil de classe du 3e trimestre. Ces bilans seront accessibles aux familles à partir du 1er juillet 2020.

L'avis du SE-Unsa

Il était urgent que cette note de service paraisse car les incertitudes sur les notes du 3e trimestre ont conduit à des initiatives parfois regrettables car elles peuvent pénaliser des élèves en difficulté avec l'enseignement à distance. On ne peut que regretter le manque de confiance aux équipes et aux élèves que traduit cette parution tardive « pour maintenir la pression », une vision de l'éducation « à la carotte et au bâton » que nous ne partageons pas.